

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

Nombre de
Conseillers

En exercice : 27
Présent(s) : 24
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 24 septembre 2020**

Le 24 septembre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 18 septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. CASTELLANO Michel a donné pouvoir à M. BUGNET Jean Marc, M. SOLARI Charles a donné pouvoir à M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique a donné pouvoir à M. DELAFOSSE Loïc

Secrétaire : M LEVEQUE Guillaume

Tampon visa de la
Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20200924-71-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

N°71-2020 – Décision modificative budgétaire n°1

Rapporteur : M. Guillaume LEVEQUE

M. Lévêque expose qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur les deux sections :

Sur la section de fonctionnement :

- Intégrer en recettes, une partie des crédits complémentaires reçus au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutations,
- En vue d'alimenter le compte de dépenses 673- titres annulés sur exercices antérieurs (régularisation comptable sur la section de fonctionnement suite à la clôture de l'exercice 2019)

Sur la section d'investissement :

- D'affecter :

- ✓ des crédits inscrits au compte des dépenses imprévues ;
- ✓ des crédits non utilisés de l'opération 165- Acquisitions foncières,
- ✓ des crédits non utilisés de l'opération 167- Travaux divers 2020,

En vue :

- ✓ D'alimenter l'opération 158- Réaménagement ilot du sentier, après régularisation des différents avenants sur les marchés de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 1 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 429.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 429.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7381-01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 429.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 429.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 429.00 €	0.00 €	2 429.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	49 999.63 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	49 999.63 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-165-01 : Acquisitions Foncières	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2121-167-823 : Travaux divers 2020	0.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-167-01 : Travaux divers 2020	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-158-211 : Réaménag ilot du Sentier (Ecole mat-rest scol-amenag paysager)	0.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	75 000.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		2 429.00 €		2 429.00 €

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN*



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 29/09/2020
Et publication 29/09/2020
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

